

INFOS

Le service vous informera par téléphone s'il n'y avait plus de place disponible sur la structure demandée. Il vous accompagnera dans la recherche d'une alternative pour l'accueil de votre (vos) enfant(s).

Le cadre sanitaire, lié à l'activité, contraint considérablement le fonctionnement de nos structures.
Mais, l'ensemble des équipes se mobilise d'abord et avant tout pour la sécurité des enfants.

Les programmes établis pourront être modifiés selon l'évolution des protocoles sanitaires.

Les réservations ne pourront être prises que si l'inscription annuelle a été effectuée au préalable au service Education, de l'enfance à la jeunesse, (dossier unique de renseignements complet avec assurance) dans la limite des places disponibles et dans un délai de 48H avant la date demandée.

Les réservations s'effectuent sur les journées complètes, ou les 1/2 journées (matin avec ou sans repas ou après-midi).

Toute réservation effectuée non annulée, dans les 5 jours ouvrés qui précèdent, sera facturée et majorée. En cas de maladie : fournir un certificat médical sous 5 jours directement au service Enfance Jeunesse.

Bulletin de réservation 3/11 ANS PRINTEMPS 2021

AUCH
de 3 à 11 ans

JEGUN
de 3 à 11 ans

PUYCASQUIER
de 3 à 11 ans

PREIGNAN
de 6 à 11 ans

ROQUELAURE
de 3 à 6 ans

Le bulletin peut être déposé
DU MERCREDI 31 MARS AU MERCREDI 7 AVRIL 2021
8h30 à 12h

- au service Education, de l'enfance à la jeunesse
- ou envoyé par mail à l'adresse suivante : enfance.jeunesse@grand-auch.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé après réception de votre bulletin)

ATTENTION !
Tout bulletin arrivé par voie postale sera refusé

Service Education, de l'enfance à la jeunesse
1 rue Darwin, 32000 AUCH
Tél. : 05 62 61 42 60

BULLETIN DE RÉSERVATION

(1 par enfant et par structure dans la limite des places disponibles)

- ☐ AUCH ST EXUPÉRY - mater (3-4 ans) ☐ AUCH LISSAGARY - mater (5-6 ans)
☐ AUCH ROUGET DE LISLE (6-8 ans) ☐ AUCH ST EXUPÉRY - elem (9-11 ans)
☐ ROQUELAURE - mater (3-6 ans) ☐ PREIGNAN* - elem (6-11 ans)
☐ CASTÉRA-VERDUZAN (3-11 ans) ☐ PUYCASQUIER (3-11 ans)

NOM - Prénom :

N° Tél. : Classe : Ecole :

Date de naissance : Age :

Adresse Email :

Votre enfant a-t-il un Protocole d'Accueil Individualisé : oui ☐ non ☐

AVRIL	JOURNEE	MATIN	APRES-MIDI	MATIN + REPAS	NAVETTE AUCH GARROS
LUNDI 19/04					
MARDI 20/04					
MERCREDI 21/04					
JEUDI 22/04					
VENDREDI 23/04					
LUNDI 26/04					
MARDI 27/04					
MERCREDI 28/04					
JEUDI 29/04					
VENDREDI 30/04					

Signature du représentant légal* : ☐ représentant 1 ☐ représentant 2

☐ autre :

La facture sera adressée à* : ☐ représentant 1 ☐ représentant 2

☐ organisme :

* Cochez la case correspondante

A CONSERVER PAR LA FAMILLE

HORAIRE D'ACCUEIL : 7H30 - 18H30

INFOS

ALSH AUCH : 3/11 ans de 7h30 à 18h30

Les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis à l'école Lissagaray et St-Exupéry maternelle.

Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis à l'école Rouget de Lisle et St-Exupéry élémentaire.

L'entrée pour Rouget de Lisle se fait par la rue Michelet

Possibilité de navette pour les enfants du quartier du Garros.

ALSH CASTÉRA-VERDUZAN : 3/11 ans de 7h30 à 19h

Si le nombre d'enfants inscrits est inférieur à 16, les enfants seront acheminés sur les structures d'Auch selon leur âge.

En fin de journée, ils seront ramenés sur Castéra à 17h30.

PAS DE NAVETTES ENTRE LES STRUCTURES DE CASTERA-VERDUZAN ET JEGUN*.

ALSH PREIGNAN-ROQUELAURE : 3/11 ans de 7h30 à 18h30

Les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis à l'école de Roquelaure.

Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis à l'école de Preignan élémentaire.

PAS DE NAVETTES ENTRE LES STRUCTURES DE PREIGNAN ET ROQUELAURE*.

ALSH PUYCASQUIER : 3/11 ans de 7h30 à 19h00

L'accueil se fera sur la structure de Puycasquier jusqu'à 8h15. Les enfants seront ensuite acheminés sur les structures de Preignan et Roquelaure selon leur âge.

En fin de journée, le retour est prévu à 17h45 sur Puycasquier et l'accueil se fera jusqu'à 19h00.

*** Chaque famille devra prévoir d'accompagner et de récupérer son enfant sur la structure d'accueil en fonction de son âge.**